



Projet **TERRITOIRE** Paris-Saclay

Une feuille de route
partagée pour la
prochaine décennie



actualisation du
projet de territoire
2021-2031

Table des matières

Préambule	4
INTRODUCTION : une agglomération mobilisatrice des forces et des énergies du territoire	6
Pourquoi une actualisation du projet de territoire ?	6
S'inscrire dans la continuité du projet de territoire de 2016	6
S'adapter aux importantes transformations que nous vivons	7
Co-construire cette nouvelle étape du projet de territoire	7
S'appuyer sur nos valeurs et nos acquis	7
Répondre aux défis d'un territoire en mouvement	8
Une agglomération au service de l'efficacité collective dans le respect du principe de subsidiarité	8
Une feuille de route autour des axes du projet de territoire	9
AXE 1 - Faire de l'excellence économique et scientifique un levier de développement économique et d'emploi	10
Le constat : une excellence économique et scientifique qui doit entraîner plus encore l'ensemble du territoire	10
L'objectif : intensifier l'excellence économique et scientifique sur le territoire avec des grands objectifs partagés et mesurables	12
AXE 2 - Réaffirmer la priorité en faveur de l'amélioration des mobilités, en continuant de renforcer la question des mobilités douces	17
Le constat : des mobilités qui sont à la fois une force et un point de fragilité et de disparité du territoire	17
L'objectif : agir en matière de mobilités autant pour les axes structurants que de proximité et de mobilités douces	20
AXE 3 - Réussir la transition écologique sur le territoire de l'agglomération	22
Le constat : un potentiel environnemental remarquable mais des fragilités et des menaces importantes	22
L'objectif : viser une réelle excellence environnementale et en faire un vecteur de rayonnement	23

AXE 4 - Être une agglomération réactive et agile dans l'accompagnement des habitants et des étudiants	28
Le constat : un territoire ouvert sur la métropole francilienne et sur le monde mais exposé à des fragilités sociales et économiques	28
L'objectif : protéger et accompagner les publics sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay	28
AXE 5 - Valoriser les dynamiques locales en tenant compte de la diversité des bassins de vie	32
L'objectif : valoriser les dynamiques locales en tenant compte de la diversité des bassins de vie	32
AXE 6 - Affirmer la vision stratégique de l'agglomération sur les grands projets de transformation de son territoire	36
Le constat : l'agglomération Paris-Saclay, un territoire de grands projets	36
Le Plateau de Saclay : préparer la transition et les grands rendez-vous à venir	37
Le secteur d'aménagement du Grand Courtabœuf : mieux desservir le parc d'activités et en refaire un fer de lance économique du territoire en lien avec la dynamique d'innovation	38
Le Projet Partenarial d'Aménagement de la RN20 : accélérer et être moteur dans ce projet de transformation	39
Les trames vertes, bleues et agricoles : préserver notre territoire et amplifier la transition écologique	40
Le pôle de Massy : faire bénéficier l'ensemble des habitants des services du pôle de Massy et en faire un facteur de rayonnement à l'échelle du territoire	41
Le Projet Partenarial d'Aménagement du Grand Orly : se positionner dans l'accompagnement des mutations de ce pôle d'envergure métropolitaine	42

Préambule

Notre agglomération Paris-Saclay rassemble 27 communes et près de 320 000 habitants. C'est un territoire vivant, innovant, jeune, qui dispose d'atouts incontestables, notamment sur le plan économique et environnemental. C'est aussi un territoire qui offre de réelles opportunités pour y vivre, étudier, travailler, élever ses enfants et se projeter dans l'avenir. Mais c'est aussi un territoire confronté à des enjeux de transformation complexes, qui exigent de se donner un horizon et un cap pour les prochaines années.

La crise sanitaire nous a justement rappelé cette nécessité d'avoir une meilleure maîtrise de notre destin collectif et une plus grande capacité d'adaptation face aux aléas et aux crises.

C'est dans cet esprit que les maires de l'agglomération ont décidé, en septembre 2020, de procéder à l'actualisation de notre projet de territoire adopté en 2016, afin de l'adapter aux défis qui se sont imposés depuis et de mettre à jour notre planification stratégique et opérationnelle.

Cette démarche d'actualisation aura duré près d'un an et donné lieu à une consultation très large impliquant les élus, les partenaires institutionnels, le Conseil de développement (CODEV) qui représente la société civile dans sa diversité, les forces vives de l'économie locale, mais aussi les habitants et les jeunes. Ces contributions ont pris les formes les plus diverses : entretiens, enquêtes d'opinion, plateforme participative, ateliers de travail et réunion publique.

Tout ce processus a permis d'aboutir à une feuille de route partagée pour la période 2021-2031, qui a été adoptée par le Conseil communautaire en décembre 2021 et qui constitue un avenant au projet de territoire initial.

Les grandes orientations de notre projet de territoire de 2016 demeurent donc, désormais précisées et enrichies au vu des contributions des différentes parties prenantes et des échéances à venir.

D'où le choix de **six axes stratégiques** qui vont structurer notre action pendant les dix prochaines années :

- 1.** le renforcement de notre excellence économique et scientifique, qui doit être un levier de développement et de création d'emplois
- 2.** la priorité donnée à l'amélioration des mobilités en renforçant notamment les mobilités douces
- 3.** l'intensification de la transition écologique sur le territoire de l'agglomération
- 4.** le renforcement de notre réactivité face aux fragilités structurelles du territoire
- 5.** la valorisation des dynamiques locales du territoire en tenant mieux compte de la diversité de nos bassins de vie
- 6.** la volonté d'affirmer la vision stratégique de l'agglomération sur les grands projets de transformation du territoire

Dix prochaines années qui seront notamment marquées par un engagement sans précédent de l'agglomération pour réussir la conversion écologique de notre territoire et de nos habitudes de production et de consommation. Avec l'objectif de réduire notre empreinte carbone, développer l'économie circulaire, promouvoir la biodiversité, accompagner la rénovation énergétique et soutenir les projets précurseurs en termes de valorisation environnementale. Un engagement à la hauteur du défi écologique qui est devant nous et qui témoigne de l'identité particulière de notre territoire et de ses communes.

Une chose est sûre : l'aventure de Paris-Saclay va se poursuivre tout au long de cette décennie décisive, avec la même ambition de développement, de réussite et de solidarité.

Merci à tous ceux qui ont pris part à l'ensemble de cette réflexion collective !

Maintenant place à l'action !

Grégoire de Lasteyrie
Président de la Communauté
d'agglomération Paris-Saclay
Maire de Palaiseau

Une agglomération mobilisatrice des forces et des énergies du territoire

Pourquoi une actualisation du projet de territoire ?

S'inscrire dans la continuité du projet de territoire de 2016

- Le projet de territoire adopté en 2016, à la suite de la création de la communauté d'agglomération demeure notre texte de référence.
- Ce document vient compléter le projet existant. Pour plus de lisibilité, il est articulé autour des mêmes cinq axes qui restent prioritaires :
 - Renforcer le développement économique
 - Développer toutes les mobilités
 - Aménager durablement le cadre de vie
 - Renforcer la cohésion sociale
 - Engager une gouvernance efficiente et partagée
- Un sixième axe, qui formule un point de stratégie de l'agglomération sur les grands projets d'aménagement en cours sur le territoire, vient compléter ces cinq axes.

S'adapter aux importantes transformations que nous vivons

- Les impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire sont à prendre en compte ainsi que les fragilités qu'elle a révélées.
- Les mutations du territoire et de la métropole parisienne depuis 5 ans ainsi que la réévaluation de certains enjeux structurants (ligne 18, projet universitaire Paris-Saclay, Centre Pompidou à Massy).
- Dans l'action publique : la nouvelle génération des projets de territoire et le triptyque « projet de territoire /pacte de gouvernance /pacte financier et fiscal ».

Co-construire cette nouvelle étape du projet de territoire

La méthode suivie pour l'actualisation du Projet de territoire, une mobilisation large des parties prenantes du territoire :

- L'association des maires et des élus communautaires, dans des séances collectives de travail et lors d'échanges bilatéraux ;
- La saisine des grands opérateurs du territoire et du CODEV ;
- Une importante concertation citoyenne en plusieurs étapes.

S'appuyer sur nos valeurs et nos acquis

- **Les valeurs du projet de territoire 2016-2026 servent de cadre pour les politiques sectorielles et leurs différents schémas** (de mobilité, de logement ou pour l'environnement par exemple)
- **Les priorités du mandat, cohérentes avec les axes du projet de territoire existant** : renforcement du potentiel économique, modernisation du réseau de transports et de mobilités, poursuite de la transition écologique, accompagnement des jeunes du territoire.

Répondre aux défis d'un territoire en mouvement

- **Les grands projets publics et privés sur le territoire** (grandes entreprises, établissement public d'aménagement, monde universitaire)
- **Les projets des communes et les stratégies et programmes sectoriels de l'agglomération Paris-Saclay** : pacte financier, social et fiscal ; plan climat air énergie territorial ; schéma directeur de l'offre économique.
- **Le confortement de l'attractivité du territoire** en accompagnant son développement économique d'une revitalisation des centres-villes et d'une offre culturelle, sportive, commerciale et de loisirs dense et de qualité.

Une agglomération au service de l'efficacité collective dans le respect du principe de subsidiarité

- Aux yeux de tous, **l'agglomération doit agir prioritairement avec le souci de l'efficacité collective sur ses principaux domaines de compétences obligatoires** (développement économique, mobilités, déchets, eau et assainissement, accueil des gens du voyage...) au côté des communes qui doivent demeurer le lieu de décision des projets.
- Au-delà des compétences et responsabilités respectives, **l'agglomération peut faciliter l'émergence d'un référentiel partagé des grands enjeux du territoire et du développement communautaire pour la prochaine décennie.** Cette cohérence librement consentie est un besoin exprimé par tous.
- Afin de renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire, l'agglomération peut proposer de s'engager sur des opérations à fort impact régional ou national (ex : installation à Massy du pôle de conservation de présentation et d'exposition des collections du centre Pompidou).
- Enfin, **l'agglomération peut apporter une valeur ajoutée aux communes,** en facilitant des mutualisations ou des coopérations spécifiques (échange de bonnes pratiques, travail entre communes, etc.), si les communes le souhaitent, en apportant de l'ingénierie en particulier aux petites communes, et éventuellement en participant au financement de projets d'intérêt local dans le cadre des arbitrages du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Une feuille de route autour des axes du projet de territoire

Construire notre feuille de route collective et transversale pour les dix prochaines années, autour de plusieurs objectifs :

- **Amplifier nos dynamiques territoriales**, nos atouts et nos forces ;
- **Mettre en cohérence nos projets** et notre développement ;
- **Respecter le principe de subsidiarité** dans notre action collective.

Une feuille de route qui s'articule autour des cinq axes du projet de territoire renouvelés pour tenir compte à la fois du chemin parcouru pendant le dernier mandat et des nécessaires évolutions :

- **Axe 1** - Faire de l'excellence économique et scientifique un levier de développement économique et d'emploi ;
- **Axe 2** - Réaffirmer la priorité en faveur de l'amélioration des mobilités, en continuant de renforcer la question des mobilités douces ;
- **Axe 3** - Réussir la transition écologique sur le territoire de l'agglomération ;
- **Axe 4** - Être une agglomération réactive et agile dans l'accompagnement des habitants et des étudiants ;
- **Axe 5** - Valoriser les dynamiques locales en tenant compte de la diversité des bassins de vie ;
- **Axe 6** - Affirmer la vision stratégique de l'agglomération sur les grands projets de transformation de son territoire.

AXE 1

Faire de l'excellence économique et scientifique un levier de développement économique et d'emploi

Le constat : une excellence économique et scientifique qui doit entraîner plus encore l'ensemble du territoire

Une excellence économique qui rayonne à plusieurs échelles :

- Le territoire Paris-Saclay est un écosystème attractif en pleine dynamique. Il dispose d'une richesse scientifique digne des plus grands pôles mondiaux et d'un rayonnement majeur au niveau régional, national et international. Ses nombreux atouts lui confèrent un potentiel avec peu d'équivalents dans le monde faisant se rencontrer des acteurs académiques, des centres de recherche et des entreprises, tous mondialement reconnus. L'impact international de leur effort commun pourra être maximisé en favorisant le développement d'excellence du territoire comme les biotechnologies, les sciences de l'ingénieur ou encore les technologies numériques.
- Le plateau de Saclay, un pôle scientifique de rayonnement mondial, des établissements d'enseignement supérieur (comme l'université Université Paris-Saclay), des instituts de recherche (CEA, CNRS), des grands équipements scientifiques (Synchrotron, NeuroSpin), des équipements de santé structurants sur le territoire. Classée dans le TOP 8 des écosystèmes d'innovation les plus puissants du monde aux côtés de la Silicon Valley, Boston, Pékin ou encore Londres, l'université Paris-Saclay est classée meilleure Université du monde en mathématiques selon le classement de Shanghai, référence mondiale en la matière.
- Des pôles économiques majeurs : des quartiers d'affaires et des parcs d'activités dynamiques (Courtabœuf, Massy, Orly), un tissu économique de qualité avec des TPE/PME ancrées durablement sur le territoire.
- Un territoire qui participe pleinement des flux et des échanges avec le reste de la métropole parisienne et qui est inscrit dans le réseau du Grand Paris Express (ligne 18) et situé sur des axes de transport stratégiques (RN20, A10-A6, 118, gare Massy TGV, ligne T12, proximité d'Orly).

- Parmi les actifs, un taux très élevé de cadres des fonctions métropolitaines. Ils forment 24,6 % de l'emploi total, soit un taux plus élevé que dans toutes les métropoles hors Île-de-France où le maximum est de 16,8 % (Grenoble Métropole).

Mais des effets d'entraînement encore limités et un impact sur l'emploi insuffisant :

- Un faible taux de création net d'entreprises en comparaison avec d'autres territoires.
- Une tendance au départ des starts-up lors de la période de production de leur innovation vers d'autres territoires proches ou vers Paris, comme pour les jeunes actifs.
- Une insertion et une activité métropolitaines qui se fait au détriment de l'intégration locale, avec un taux d'emplois résidentiels faible (1,5 % de l'emploi total contre 29,7 % en Île-de-France). À titre de comparaison, on retrouve sur le territoire de l'agglomération 9,6 emplois domestiques pour 100 habitants contre 12,3 dans l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

PAROLE DE CITOYEN

« Travailler sur un projet sur l'ensemble de l'agglomération pour que le nombre d'emplois proposés par chaque commune converge vers le nombre d'actifs de cette commune. »



- Un accès aux emplois locaux pour les habitants à renforcer et des interactions entre les acteurs du développement économique à encourager.
- Pour un territoire globalement en bonne santé économique, le risque premier risque sera probablement la pénurie d'embauche. Cela concernera sans doute la plupart des secteurs d'activité (par exemple l'informatique). Mais les difficultés les plus importantes risquent de se situer dans le domaine de la santé, et plus largement des services à la personne.

L'objectif : intensifier l'excellence économique et scientifique sur le territoire avec des grands objectifs partagés et mesurables

Paris-Saclay est très fortement identifié comme le moteur de la recherche en France, voire en Europe. Cet avantage considérable, acquis au fil des années et des grandes réussites des institutions académiques et de recherche, doit néanmoins être entretenu et cultivé. En effet, la concurrence, qu'elle soit française européenne ou internationale, menace le positionnement de Paris-Saclay. Des écosystèmes moins dotés en matière scientifique et technologique, mais ayant davantage développé la valorisation économique de leurs travaux, risquent de combler rapidement leur retard et de bénéficier de l'afflux d'entreprises créées à partir des actifs scientifiques issus du territoire Paris-Saclay. Les particularités du territoire en font un terrain idéal pour développer des différenciateurs durables et devenir un lieu unique ayant un impact mondial et offrant à la France un rôle central en matière d'innovation.

1. Plusieurs orientations sont à concrétiser dans ce sens :

- Développer une stratégie territoriale cohérente et concertée :
 - Un territoire à désenclaver par le développement urbain et des infrastructures
 - Un actif scientifique à valoriser économiquement par la coordination des projets et actions, par la clarification du positionnement : fournisseur de recherche ou pôle économique majeur ?
 - Soutenir les circuits courts dans les emplois de l'agglomération pour favoriser une autonomie territoriale (conception, fabrication et commercialisation des produits et des concepts clé en main)
- Stimuler l'attractivité du territoire :
 - Des acteurs internationaux de référence ;
 - Des talents et experts entrepreneurs, business, investissement à capter pour valoriser la richesse scientifique ;
 - Un afflux d'expertises scientifiques de pointe et reconnues à alimenter et à poursuivre ;
 - Un écosystème deep tech/industriel à développer et de belles réussites à valoriser ;
 - Concevoir une stratégie de marketing territorial pour renforcer l'attractivité économique et scientifique du territoire.

- Générer un rayonnement fort en France et à l'International :
 - Une marque à renforcer et promouvoir
 - Une différenciation vis-à-vis de la concurrence internationale à opérer
 - Un leadership à prendre pour le développement des autres écosystèmes européens
 - Une complémentarité avec Paris et l'Île-de-France à approfondir pour construire un pôle global

- Intensifier le développement économique à l'ensemble du territoire communautaire :
 - Valoriser et s'appuyer sur la dimension multipolaire de notre activité économique ;
 - Renforcer l'action sur le tissu économique existant, pour conserver et maintenir les entreprises actuelles ;
 - Irriguer et renforcer à l'ensemble des entreprises du territoire ;
 - S'appuyer sur la diversité et la complémentarité des espaces de l'activité économique conformément au schéma stratégique de l'offre économique
 - Favoriser le lien entre les entreprises du territoire et les habitants ainsi que les étudiants et les jeunes actifs ;
 - Approfondir notre action en faveur de l'emploi, facteur de développement économique et social.

PAROLE DE CITOYEN

« Il faut absolument renforcer les liens entre les grandes entreprises et les écoles sur le territoire. »



2. Cet objectif d'intensification s'appuie sur des trajectoires et objectifs partagés par l'ensemble de l'agglomération, autant pour sa dimension économique que scientifique. Ces objectifs chiffrés s'appuient sur des éléments issus de politiques publiques et sectorielles en cours (PCAET, stratégie de développement économique, etc.).

3. Cette stratégie partagée s'appuie sur plusieurs principes :

- Se donner des objectifs de progression supérieurs aux scénarios tendanciels ;
- Partager ces ambitions entre les communes et l'agglomération ;
- Être en capacité d'interpeller les partenaires et les autres acteurs du développement économique (collectivités limitrophes, Département, Région Île de France, Etat, EPAPS, Universités, acteurs associatifs et partenaires privés).

Des objectifs partagés en matière d'excellence économique et scientifique :

• Moderniser les parcs d'activités pour renforcer leur attractivité :

- Faire de la transformation du parc d'activités de Courtabœuf une priorité majeure de l'agglomération, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance à travers le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et d'une feuille de route opérationnelle et atteindre un taux d'optimisation (densification du bâti sur le parc d'activités) de 58 % d'ici 2026, contre 52 % aujourd'hui.
- Rénover quatre parcs d'activités d'ici 2026 ;
- Créer un démonstrateur « Parc d'activité exemplaire » sur la ZAC Champlan d'ici 2026.

• Accompagner le déploiement du parcours résidentiel des entreprises en visant le rééquilibrage sur le territoire (pépinières, villages d'artisans) :

- Créer une pépinière à Courtabœuf d'ici 2026.
- Créer une offre d'hôtels d'entreprises artisanaux secteur RN20 ou Orly/Massy d'ici 2026.
- Création d'une offre « deep tech » performante et concurrentielle (cf. livre blanc « deep tech »).

- **Offrir une connexion Très Haut Débit (THD) de qualité sur tout le territoire :**

- Couvrir à 100% en THD le territoire, d'ici 2026, avec un engagement qualité de la part des délégataires et opérateurs.

- **Co-construire des chartes d'engagement territorial entre les entreprises et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay :**

- Lancer la démarche et atteindre un objectif de 10 signatures de chartes par an (aide à l'insertion des jeunes, clauses d'insertion, mentorat etc.)

- **Déployer le réseau des tiers lieux :**

- Favoriser l'installation d'un tiers-lieu par bassin de vie (fablab, espace de coworking, etc.) avec un portail unique permettant les réservations et un animateur par lieu (cf. «réseau coworking Paris-Saclay»).

- **Créer un incubateur de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire (sélection de porteurs de projets, formation, financement, etc.) :**

- Atteindre un objectif de 10 projets incubés par an d'ici 2026.

- **Contribuer à l'émergence d'un campus numérique dédié à l'image sur le site de Perray-Vaucluse :**

- En lien avec les deux pôles d'activités (plateau de Saclay et le pôle cinématographique 217 ON AIR) et le Parc de l'Évènement situé sur les communes de Longjumeau et Champlan (qui compte déjà 47 entreprises des métiers de l'évènementielle de l'image et du son), mettre en œuvre un campus mélangeant formation, pépinière d'entreprises et laboratoire de recherche autour de tous les métiers liés au numérique, à l'image et aux métiers associés à l'horizon 2026.



PAROLE DE CITOYEN

« Le développement économique du territoire doit se faire en favorisant les recrutements de proximité et en proposant une véritable insertion pour les personnes en situation de handicap. »

• Renforcer la capacité de recrutement des entreprises, par différents dispositifs et politiques publiques :

- Accompagner les communes sur la mise en réseau et la réorganisation des antennes emplois en s'appuyant sur les outils MEIF et Vitalis ;
- Diversifier notre action en direction de tous les publics, personnes éloignées de l'emploi, jeunes, seniors...
- Organiser un forum de l'orientation et de la formation, pour accompagner les jeunes en décrochage scolaire et en difficulté d'insertion, ainsi que les individus en situation d'emploi précaire ou de chômage ;
- Identifier les secteurs en manque de main d'œuvre et orienter les formations vers ces secteurs (par exemple la rénovation énergétique) ;
- Créer un réseau de cités des métiers/d'antennes-emplois tournés vers la reconversion et la formation professionnelle ;
- Mettre en place le dispositif « Transition collective » pour identifier les entreprises en fragilité (risque de licenciement) ou en tension (difficultés à recruter).

Les documents stratégiques et sectoriels de l'agglomération qui contribuent à cet objectif stratégique d'excellence économique et scientifique

- SRDEII 2016-2022
- Schéma de l'offre économique 2019-2026
- Stratégie de développement et optimisation foncière Courtabœuf 2019-2021
- Audit et schéma de développement commercial 2021
- Schéma directeur numérique actualisé par la stratégie numérique de l'agglomération « smart territoire » 2021 (en cours)
- SRDEII et Territoire d'Industrie 2020
- Feuille de route DEVECO – EPAPS Innovation Playground
- Charte d'attractivité Choose Paris-Region Schéma de Transports 2019-2024
- Mov'in Saclay, plateforme participative maMob' 2021
- DSP « pépinières WIPSE
- Convention TPE-PME Plato/Booster 2020-22
- Convention d'objectifs Systematic
- Convention d'objectifs MEIF Paris-Saclay
- Convention d'objectifs Sciences Accueil, French tech Paris-Saclay, CCI, CMA, Réseau entreprendre, Initiative Essonne
- Préfiguration PPA Grand Orly, RN20 et Courtabœuf

AXE 2

Réaffirmer la priorité en faveur de l'amélioration des mobilités, en continuant de renforcer la question des mobilités douces

Le constat : des mobilités qui sont à la fois une force et un point de fragilité et de disparité du territoire

• Une spatialisation territoriale asymétrique, structurée par des activités économiques réparties entre vallées, plateaux et l'axe RN20 :

• Des espaces urbanisés, qui se localisent principalement dans la vallée de l'Yvette, le long des axes de transport (RER B et C, RN20) et sur les plateaux (Saclay et Courtabœuf). Ces espaces sont localement confrontés à des variations altimétriques importantes impactant les liaisons entre les plateaux et les vallées et générant des discontinuités ou des difficultés d'accessibilité pour certains modes (bus, vélo entre autres).

• Une répartition inégale de la population et des emplois sur le territoire :

• Une corrélation notable entre la densité de population et l'accessibilité d'une desserte en transport collectif en mode lourd. Ainsi, les zones les plus denses du territoire sont les mieux desservies, notamment par un RER ou un TCSP (transport en commune en site propre) contrairement aux zones à plus faible densité où le recours massif au déplacement individuel y est plus prégnant.

PAROLE DE CITOYEN

« Il faut réduire la "fracture" entre les communes du plateau de Saclay et les autres, en particulier par l'amélioration des mobilités. »



- **Une mobilité principalement dépendante de la voiture individuelle.**

- En 2018, 18,7 millions de déplacements moyens réalisés depuis ou vers la grande couronne chaque jour (43,4 % des déplacements franciliens) dont 10,2 millions sont réalisés en voiture (54,5 %), 3 millions en transports collectifs (16 %) (source : INSEE, OMNIL).
- La mobilité des résidents du territoire est fortement dépendante des modes individuels motorisés (plus de 62 % des déplacements) et supérieure à la moyenne régionale. En effet, environ 83 % des ménages de l'agglomération disposent d'au moins un véhicule et 34,3 % possèdent deux véhicules ou plus.
- Une facilité d'accès à la voiture particulière renforcée par un accès simplifié au stationnement (73,1 % des ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement) et caractérisé par des espaces souvent très dimensionnés, peu onéreux et peu contraints.
- La voiture reste plébiscitée pour la majorité des déplacements, en particulier pour les motifs de domicile-travail contrairement aux transports collectifs (26,7 %) et aux modes doux (5,8 % pour la marche et 1,3 % pour le vélo).

- **Un réseau routier magistral maillé mais fortement congestionné aux heures de pointe.**

- Un réseau routier structurant du territoire suffisamment dimensionné pour assurer une bonne connexion avec les grands pôles urbains et économiques franciliens
- Mais un réseau fortement congestionné et qui concentre bon nombre de points durs de circulation, notamment en heures de pointe. Cela induit des retards et des impacts sur la régularité des lignes de bus ne circulant pas en site propre, dégradant ainsi fortement leur attractivité.

- **Un réseau ferré polarisant le territoire.**

- Le réseau ferré du territoire de l'agglomération est composé d'une desserte TGV, deux lignes RER B et C avec 17 gares.
- Hormis le Parc d'activités de Courtabœuf et le secteur de la RN20, les principaux pôles du territoire bénéficient d'une desserte ferroviaire par le RER ou d'un transport en commun en site propre et concentrent donc à proximité les habitats et activités.

• **Un réseau de bus couvrant la majeure partie du territoire, mais une offre à développer ou à adapter.**

- Le réseau de bus de l'agglomération est formé de 74 lignes exploitées par 11 transporteurs, dont 33 relèvent, par convention, de la compétence partagée entre l'agglomération et Île-de-France Mobilités. L'agglomération coordonne également et en exclusivité un réseau de 16 lignes de navettes gratuites intra-communales. Le réseau de bus conventionné de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay offre une bonne couverture du territoire mais la répartition de l'offre doit s'adapter perpétuellement aux densités actuelles et futures.
- On distingue une dizaine de lignes structurantes et fortes présentant respectivement plus de 5 000 et 2 500 voyageurs/jour et une quinzaine de lignes dont la fréquentation doit nécessairement progresser (moins de 1 000 voyageurs/jour). En moyenne sur l'ensemble du réseau, un tiers de la capacité totale des véhicules est occupée à chaque course. Mais ce chiffre est à relativiser, notamment pour les secteurs en développement (Plateau, Courtabœuf et RN20) où les bus peuvent être saturés et limités tant en capacité qu'en fréquence.
- La vitesse commerciale reste toutefois globalement satisfaisante, hormis sur les axes de la RN20 et de la RN118. Ces différents indicateurs de performance placent le réseau de bus de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay dans la moyenne basse des réseaux comparables, tels SQYBUS, réseau de Melun, Phébus Versailles, AMV (Marne-la-Vallée) et TICE (Évry).
- Les navettes, mises en place par l'agglomération offre un service local, gratuit et plutôt ciblé sur les heures de pointe en complémentarité avec les lignes de bus régulières. Elles bénéficient d'une information dynamique en temps réel disponible grâce à l'application Zenbus.

PAROLE DE CITOYEN

« **Nous avons besoin de lignes transversales pour unifier le territoire et assurer un maillage de transports en commun efficace.** »

- **Modes doux et nouvelles mobilités : des alternatives potentielles à la voiture particulière et à l'autosolisme.**

- S'agissant des liaisons douces, le territoire dispose de 150 km de pistes cyclables. Cependant, celui-ci reste à compléter et à mieux valoriser.
- Ces dernières années, une offre de stationnement sécurisée a été déployée par l'agglomération dans les principales gares du territoire.
- S'agissant du covoiturage, le Département de l'Essonne a mis en place sur le territoire 5 aires de covoiturage, dont 4 offrant un service gratuit. Le développement du covoiturage et de l'autopartage comme alternative au véhicule particulier est toutefois conditionné par la capacité du réseau viaire à intégrer la multimodalité, actuellement réduite par la congestion, notamment en heures de pointe, ainsi qu'à la capacité de mise en relation des covoitureurs par des outils numériques adaptés et sécurisants.

L'objectif : agir en matière de mobilités autant pour les axes structurants que de proximité et de mobilités douces

- **Une politique de mobilité qui accompagnera la croissance à venir de l'agglomération**

- Le renforcement de l'offre de transports en commun à l'échelle de l'agglomération est incontournable pour anticiper l'arrivée de nouveaux habitants et le développement d'emplois locaux. Cette offre de transport en commun doit être conçue à destination des habitants, tout autant qu'à destination des employés des pôles d'emplois, certaines communes comprenant, par exemple, plus d'emplois que d'habitants. Par ailleurs, une attention particulière portera sur le renforcement des liaisons Est-Ouest sur le territoire.
 - Plusieurs projets d'infrastructures de transports vont permettre de renforcer le maillage du territoire :
 - le Tram 12 Express d'Évry à Massy en 2023, puis son prolongement prévu jusqu'à Versailles ;
 - la mise en service de la ligne 18 du métro Grand Paris Express avec ses 5 gares en 2026 ;
 - le soutien par l'agglomération de projets de transports en commun en site propre (bouclage des TCSP RN20 Massy-Arpajon/Orly, Massy-Les-Ulis, Polytechnique...).
- Une attention particulière sera aussi portée sur les enjeux liés au stationnement en accompagnant les communes dans leurs projets.
- Des réflexions sur l'avenir de l'axe Orlyval à l'horizon 2030 devront être conduites, en partenariat avec la Région Île-de-France et les communes concernées.

- Plusieurs orientations sont à concrétiser dans ce sens :

1. Améliorer l'intermodalité :

- Développer 12 pôles multimodaux (gare routière, voiture, bus, vélo, parking, etc.) d'ici 2026, pour accompagner les mobilités douces et décarbonées ;
- Réussir la transformation du hub de transport de Massy et faciliter le rabattement depuis tout le territoire ;
- Agir pour la création de nouvelles gares : Camille Claudel et Morangis (Grand Paris Express) et Le Pileu (RER C branche Massy-Versailles, en anticipation sur la transformation en T12).

2. Mieux desservir l'ensemble du territoire :

- Assurer les liaisons bus express rapides sur les axes Les Ulis-Courtabœuf-Massy et RN20 ;
- Renforcer les liaisons par bus pour les communes ne bénéficiant pas de gare.

3. Changer de braquet en matière de pistes cyclables :

- Développer un réseau des mobilités douces sur le territoire de l'agglomération qui articule à la fois des grandes lignes structurantes (lignes B3/C2 du RERV) et un maillage de lignes de proximité importantes pour le territoire et ses habitants, en partenariat avec les communes : passer de 180 km de circulations douces intercommunales à 300 km d'ici 2026.

4. Déployer les nouvelles mobilités et favoriser les innovations :

- Poursuivre le développement des bornes électriques ;
- Innover en matière de mobilités en lien avec les acteurs scientifiques du territoire et accompagner au changement de comportement de mobilité au moins 50 % des répondants au diagnostic maMob' sur le campus urbain, en particulier avec l'Université Paris-Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris.

5. Désengorger certains points durs du réseau routier et faciliter la circulation des transports en commun par des projets d'aménagement routier :

- Le nœud autoroutier de l'A6 pour le pôle d'Orly ;
- Les aménagements des échangeurs du Christ-de-Saclay, de Corbeville, du Ring des Ulis et du diffuseur de Mondétour ;
- Les couloirs bus sur la RN 118, la N104 ;
- La résorption des points noirs sur la RN20.

AXE 3

Réussir la transition écologique sur le territoire de l'agglomération

Le constat : un potentiel environnemental remarquable mais des fragilités et des menaces importantes

• Une qualité et un potentiel environnemental exceptionnels :

- 60 % du territoire de l'agglomération est composé d'atouts environnementaux :
 - des espaces boisés (dont 5 forêts classées espaces naturels sensibles) ;
 - des espaces agricoles (le triangle Vert/le plateau de Nozay, avec 75 % d'espaces agricoles concernés par un dispositif de protection foncière) avec une grande qualité des sols sur certains espaces ;
 - 4 522 ha d'espaces naturels protégés, dont la zone de protection naturelle agricole et forestière ;
 - des vallées et cours d'eau remarquables (dont la vallée de Bièvre, la vallée de l'Yvette, la vallée de l'Orge) ;
 - le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

• Mais des menaces à intégrer et des marges de progrès dans certains domaines :

- Un taux d'artificialisation historiquement important ;
- Peu de production alimentaire locale et beaucoup de céréaliers et de grandes cultures ;
- Une forte consommation énergétique résidentielle ;
- Une part modale de l'automobile dans les déplacements importante.

Des effets du changement climatique de la crise environnement à prendre en compte sur le territoire :

- Des risques d'inondations liés au changement climatique à anticiper.
- Un enjeu majeur lié à la perte de biodiversité, notamment en ce qui concerne la disparition d'espèces qui ont un rôle essentiel dans le quotidien des habitants (abeilles, espèces d'arbres locales, etc.).
- La gestion des épisodes de canicule qui pourra poser de plus en plus de problèmes de bien-être et de santé.

L'objectif : viser à une réelle excellence environnementale et en faire un vecteur de rayonnement

Cinq grandes orientations sont à concrétiser dans ce sens :

1. Mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour lutter contre le changement climatique et favoriser la transition énergétique :

• Accompagner la rénovation énergétique sur le territoire des logements et des locaux d'activités avec la création d'un guichet unique :

- Pour les logements : des objectifs de 2 400 logements Bâtiment Basse Consommation (BBC)/an, dont 960 logements individuels et 1440 collectifs ;
- Pour le tertiaire : rénover 90 % des surfaces tertiaires d'ici 2030 (environ 12 000 entreprises/1 700 00 m²) avec un objectif d'au moins 50 %.
- Accompagner les communes pour favoriser la décarbonation du secteur du logement dans l'agglomération Paris-Saclay, notamment par le soutien aux bonnes pratiques en matière de construction (par exemple sur l'utilisation de certains matériaux).

• Accompagner la réduction de la consommation électrique liée à l'éclairage public :

- Passage à 80 % en ampoule LED de l'éclairage public d'ici 10 ans, atteindre une réduction de la consommation de 50 % par rapport à l'année 2021.



- **Soutenir l'extension des réseaux de chaleur et valoriser la chaleur fatale :**

- Multiplier par 3 la part de chaleur et de froid renouvelables distribués par les réseaux de chaleur à l'horizon 2030 (par rapport à la situation de 2018).

- **Suivre et améliorer la qualité de l'air et le bruit avec la création d'un réseau d'observation de la qualité de l'air et du bruit**, pour mieux comprendre l'origine des nuisances et constituer une aide à la décision :

- Mettre en place, à l'horizon 2024, un réseau de 7 appareils de mesure mobiles permettant d'étudier 28 points de mesures air et/ou bruit complémentaires à l'unique capteur de qualité de l'air présent sur le territoire.

PAROLE DE CITOYEN

« Du fait de la proximité de Paris et des nombreux axes routiers qui sillonnent le territoire, il est urgent de mettre en place des projets visant à réduire la pollution de l'air. »

2. Renforcer l'ambition de soutien à l'agriculture locale sur le territoire :

- **Soutenir la filière agricole locale en réinjectant les sommes collectées via un fonds dédié à la compensation agricole collective.** Ce fonds reçoit les montants de compensation de projets d'aménagement portés par l'agglomération ainsi que les montants de compensation d'aménageurs extérieurs qui consomment de l'espace agricole :

- Financer 10 projets collaboratifs (« économie agricole ») d'ici 2026.
- Développer la création de haies d'arbres et de végétaux sur toutes les parcelles agricoles pour protéger les sols de l'érosion et favoriser la biodiversité animale dans ces habitats naturels.
- Soutenir le développement de l'agroforesterie et de l'agro-écologie

PAROLE DE CITOYEN :

« Les producteurs locaux ont peu de visibilité, un lieu commun pourrait permettre de mieux les identifier et de consommer local. »



• **Accompagner l'agriculture locale et les circuits courts sur le territoire**, notamment à travers le Projet Alimentaire Territorial :

- Aider à la création et au développement pour les entreprises/jeunes agriculteurs : « pépinière agricole » avec un objectif de 5 accompagnés par an ;
- Promouvoir le consommateur local sur le territoire avec « Paris-Saclay boutiques », avec un objectif de 50 nouvelles boutiques référencées par an.

3. Réduire autant que possible l'artificialisation des sols et tendre vers le zéro artificialisation net en lien avec les communes :

• **La préservation des espaces naturels est à la fois un enjeu majeur de biodiversité, un élément d'attractivité du territoire et un enjeu environnemental ;**

- Mettre en place une politique pour favoriser le classement des forêts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en Espace Boisé Classé (EBC) afin d'avoir une protection maximale des espaces boisés, mais aussi des zones humides et semi-humides.
- Veiller à promouvoir systématiquement l'infiltration à la parcelle et la protection de la ressource en eau.

• **L'agglomération peut intervenir de plusieurs manières :**

- En soutenant une meilleure connaissance des espaces naturels du territoire de l'agglomération (notamment par la mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité...) ;
- Par une mise en cohérence des projets, en appliquant et en promouvant le principe de 20% de surfaces non imperméabilisées et de 80% de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert dans les projets neufs ;
- Par le soutien (financier ou en ingénierie) aux projets de désimperméabilisation portés par les communes.
- Par une stratégie foncière dont les contours doivent être précisés.

PAROLE DE CITOYEN

« Il faut préserver les continuités écologiques (trames vertes, bleues et noires) dans l'ensemble de l'agglomération en incluant les jardins privés. »



4. Optimiser la gestion des eaux :

- Développer une stratégie de maîtrise foncière à destination des personnes habitant en zone à risque d'inondation, et pour la préservation de la faune et de la flore locales ;
- Préserver au moins 80 % des zones humides existantes et restaurer 100 % des zones humides en propriété publique via une politique d'entretien et de réhabilitation ;
- Atteindre un taux de 50 % de conformité des installations privées d'assainissement des particuliers et de 70 % pour les entreprises ;
- Limiter les exfiltrations d'eaux usées vers le milieu naturel par une réhabilitation des réseaux avec taux de renouvellement de 1,2 % par an ;
- Réduire les fuites des réseaux d'eau potable par un renouvellement de 1,2 % du linéaire par an, soit une baisse de 12 à 8 Mm³ perdus par an d'ici 5 ans.
- Protection de la ressource en eau via la recréation de points d'eau (mares, renaturation des rivières) et la protection des zones humides et semi-humides.

5. Favoriser le recyclage et l'économie circulaire :

- Favoriser les écosystèmes circulaires par l'identification des ressources locales, de leurs modes de gestion et des besoins des acteurs, afin d'affiner la connaissance du métabolisme du territoire.
 - L'identification d'écosystèmes locaux complets (producteur, transformateur, consommateur) par matériaux (eau, terres, déchets verts, déjections d'élevage, granulats, pneus, mobilier, bio-déchets,...) doit permettre à l'agglomération d'assumer un rôle d'impulsion, de coordination et de développement des filières de valorisation.
- Gestion spécifique des bio-déchets dès 2024, avec le tri à la source et le traitement sur place ou la collecte, auprès de tous les producteurs.
 - Pour les sites où la mise en place du lombri-compostage est impossible, l'agglomération déploiera une collecte séparée des bio-déchets destinée à alimenter de nouvelles filières de valorisation telles que la méthanisation.

6. Accompagner les habitants confrontés aux effets de la crise environnementale et écologique

- Mettre en place un guichet unique de la rénovation énergétique, destiné aux personnes en précarité énergétique ;
- Mettre en place un guide pour l'aménagement durable pour faire évoluer les pratiques de construction, en intégrant notamment les enjeux de santé dans l'urbanisme ;
- Lancer un Plan Air avec un suivi de la qualité de l'air.

Les documents stratégiques et sectoriels de l'agglomération qui contribuent à cet objectif d'excellence environnementale :

- PRAET
- PCAET
- Schéma directeur de l'assainissement
- Schéma directeur des liaisons douces
- Atlas de la biodiversité
- Plan Biodiversité issu des résultats de l'Atlas de la Biodiversité prévoyant :
 - un aménagement du territoire qui renforcera toutes les Trames écologiques (Trames Vertes, Trames Bleues, Trames Brunes, Trames Noires, Trames Blanches) ;
 - le ZAN (zéro artificialisation nette), et le ZEN (zéro émission nette),
 - un plan ambitieux de végétalisation « Plantons ensemble, partout où c'est possible » en y associant notre population et les associations environnementales. Créer des liens forts avec nos concitoyens pour qu'ils s'approprient notre démarche politique d'amélioration du cadre de vie et nos actions de plan de résilience.

AXE 4

Être une agglomération réactive et agile dans l'accompagnement des habitants et des étudiants

Le constat : un territoire ouvert sur la métropole francilienne et sur le monde mais exposé à des fragilités sociales et économiques

- La puissance et l'attractivité du territoire tiennent à son insertion dans la globalisation : les entreprises, les secteurs d'activités, les actifs et les habitants de Paris-Saclay sont au cœur des dynamiques d'innovation scientifique, économique et sociale. Ils sont par contrecoup particulièrement exposés aux aléas et incertitudes de la conjoncture mondiale; la crise sanitaire actuelle en témoigne. **Cela se traduit par des risques tant économiques (licenciements ou disparitions d'entreprises) que sociaux (variation du taux de chômage, difficultés des jeunes actifs et diplômés, ...).**
- On retrouve également **des disparités territoriales au sein de l'agglomération Paris-Saclay extrêmement fortes.** En témoignent l'extrême concentration des logements sociaux et de la pauvreté, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville.
- Également, **de nouvelles fragilités pour certains publics sur le territoire de l'agglomération sont à anticiper**, au premier plan les jeunes et les étudiants qui peuvent rencontrer des difficultés spécifiques, comme l'accès à la santé ou l'accès à un parcours résidentiel adapté lors de l'arrivée sur le territoire de l'agglomération.

L'objectif : protéger et accompagner les publics sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay

- Face à ces risques, au travers de la combinaison des priorités relatives au renforcement des potentiels de ses habitants et à la jeunesse, se joue une exigence de protection et d'accompagnement. Les capacités d'action dans ce sens relèvent d'abord des communes mais elles peuvent utilement être coordonnées et accompagnées à l'échelle de l'agglomération. La Communauté d'agglomération devra également être vigilante au maintien des services publics sur son territoire, au plus proche des habitants et usagers.

- Trois grandes orientations sont à concrétiser dans ce sens :

1. Renforcer l'action en matière de logement et équilibre social de l'habitat.

Les disparités sociales se sont aggravées et les écarts entre les quartiers se sont confortés. À ce titre, l'agglomération veillera à :

- Accompagner les projets de rénovation urbaine dans les Quartiers Politique de la Ville : à Longjumeau (projet NPNRU), à Massy et aux Ulis ;
- Soutenir la création de logements sociaux dans les communes carencées ;
- Mettre en place une convention intercommunale d'attribution n'empiétant pas sur les décisions communales ;
- Accompagner financièrement la politique de la ville tout en déconcentrant au maximum sa mise en œuvre ;
- Intégrer les risques économiques et sociaux avec la création de logements plus accessibles pour que les jeunes ménages restent sur le territoire.

PAROLE DE CITOYEN

« Il faut développer les logements sociaux pour que les travailleurs les plus précaires se logent au plus près de leur travail . »

2. Accompagner la population étudiante et les jeunes,

qui a beaucoup souffert durant la crise et qui est mal identifiée et suivie par les dispositifs locaux.

- Les moins de 30 ans représentent 40 % de la population du territoire. Celui-ci compte, en outre, une Université de tout premier plan et des grands établissements d'enseignements supérieur et de recherche ainsi que diverses formations post-bac. Assumant cette place singulière, l'agglomération Paris-Saclay entend s'adresser aux étudiants et développer leurs interactions avec le territoire. Les jeunes habitant dans l'agglomération doivent aussi être pleinement intégrés dans cette dynamique. L'agglomération entend :
- Recenser l'offre de formations supérieures présentes sur le territoire afin de permettre aux lycéens vivant ou étudiant dans ses communes d'en avoir la meilleure connaissance possible ;
- Actualiser le guide à destination des étudiants présent sur son site ;



- Proposer une offre sport/santé pour les jeunes et les étudiants ;
- Organiser un mentorat étudiant/entrepreneuriat/citoyen ;
- Adhérer au portail unique des aides étudiantes « Toutes mes aides » et en faire profiter tous les jeunes du territoire, au-delà des frontières de l'Université Paris-Saclay.
- Encourager et accompagner les jeunes et les sans-emplois vers des cursus d'études courtes ou des stages pratiques pour permettre la valorisation des métiers manuels et de l'artisanat (électriciens, maçons, plombiers, ferronniers, peintres) pour favoriser une autonomie des TPE/PME de notre territoire)
- Encourager la création de filières complètes en :
 - Écoconstruction
 - Espaces verts/Sentinelles/gardiens de la Nature
 - Recyclerie et filières de fabrications à partir de matériaux recyclés, via des partenariats dynamiques avec les filières déjà présentes en proximité.

• Pour favoriser l'inclusion des étudiants dans le territoire, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay entend également :

- S'appuyer sur les forces vives de l'Université Paris- Saclay (UPS) et l'Institut Polytechnique de Paris (IPP), afin d'accompagner les jeunes en décrochage scolaire ;
- Développer les offres de jobs étudiants émanant des communes dans une démarche concertée ciblée sur le public étudiant ;
- Encourager toutes les initiatives permettant aux étudiants (y compris étrangers) qui n'en sont pas issus de découvrir leur territoire et les opportunités dont il est porteur ;



PAROLE DE CITOYEN

« Réduire les inégalités sociales en poussant à la mixité des publics dans les établissements scolaires et dans les établissements culturels. »

- En partenariat avec tous les acteurs compétents, développer l'accompagnement des étudiants dans leur parcours résidentiel ; y compris par l'accompagnement du plein déploiement du dispositif « Heber' jeune » et des services d'accueil qui l'accompagnent pour la mise en contact entre des particuliers et des étudiants en matière de logement.

- Au-delà des seuls étudiants, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay entend accompagner les communes dans leurs politiques à destination des jeunes en assurant l'information, les échanges de bonnes pratiques, les mises en commun des initiatives communales pour celles qui le souhaitent. Elle proposera des réflexions sur de possibles mutualisations d'offres à destination des jeunes du territoire et sur la formalisation de nouvelles initiatives destinées à les accompagner.

3. Réduire la fracture numérique, révélée et amplifiée par la crise.

Plusieurs actions seront mises en œuvre :

- Créer dans le réseau de tiers-lieux des ateliers « inclusion numérique » au profit de l'ensemble des habitants ;
- Prévoir un accueil spécifique pour les exclus du numérique au sein des services de l'agglomération ;
- Mettre en œuvre un projet de maison du digital sur le territoire de l'agglomération.

Les documents stratégiques et sectoriels de l'agglomération qui contribuent à cet objectif stratégique

- Contrats de ville
- NPNRU
- CLSM
- Conventions de revitalisation
- Convention d'objectifs MEIF Paris-Saclay
- PLIE Paris-Saclay



PAROLE DE CITOYEN

« Les mesures liées à la pandémie ont révélé la fragilité des personnes dans toutes les classes de la population pour accéder aux communications numériques alors même que ces communications numériques sont de plus en plus incontournables. L'exclusion numérique n'est pas nouvelle mais elle est de plus en plus source de fracture sociale, générationnelle, économique, ... »

AXE 5

Valoriser les dynamiques locales en tenant compte de la diversité des bassins de vie

L'objectif : valoriser les dynamiques locales en tenant compte de la diversité des bassins de vie

- La question des dynamiques locales se décline en fonction des publics (par exemple les étudiants) mais aussi des territoires. Le fonctionnement en sous-territoires différenciés est bien réel à l'échelle de l'agglomération Paris-Saclay, comme le rappelait le projet de territoire 2016-2026.
- Les bassins de vie ne sont pas une future organisation administrative mais des espaces de réflexion, de dialogue et de projets entre les communes et les élus communautaires, sur des projets communaux ou d'envergure intercommunale **pour favoriser le fonctionnement en réseau de l'agglomération**. Ils sont souples, légers et non-systématiques.
- L'objectif n'est pas de consolider l'action publique - ce qui ne saurait être un objectif en soi - mais de consolider le territoire lui-même, en plaçant l'agglomération au service des stratégies communales et territoriales.
- **L'objectif proposé est de tenir compte de ces bassins de vie, en fonction des sujets et des publics, pour soutenir les dynamiques locales, autour de trois grandes orientations :**

1. Tenir compte des bassins de vie pour l'exercice des compétences prioritaires (développement économique, mobilités, environnement, jeunesse) et des compétences obligatoires :

- **Comme grille de lecture du territoire de l'agglomération :** pour préciser les diagnostics, pour spécifier les enjeux et orientations dans chacune des politiques publiques et sectorielles.
- **Comme une échelle d'action pour l'intercommunalité :** entre les communes et l'agglomération, une échelle intermédiaire pour l'action des services mais qui n'est pas un processus de déconcentration de l'action communautaire et des services.

• **Pour la redynamisation du commerce de proximité et la revitalisation des centres villes**, par la mise en place d'un schéma d'aménagement commercial avec comme philosophie centrale la volonté d'aménager et d'implanter le commerce sur les lieux de vie, notamment dans des centralités dont l'attractivité est plus faible (le long de l'axe RN20 par exemple). Le programme d'actions opérationnelles à l'échelle du territoire communautaire serait :

- la création d'un outil de portage des murs commerciaux type « foncière commerce » ;
- la création d'un fonds de rénovation des devantures commerciales en lien avec l'OPAH ;
- la création d'une offre de services d'ingénierie de requalification des espaces publics des centre-villes ;
- la création d'une offre d'ingénierie et aide financière aux commerces éphémères, à l'urbanisme transitoire et aux évènementiels ;
- la création d'une offre de commerce servicielle (consignes réfrigérées, services de livraisons/modes doux) ;
- l'élaboration d'un plan de marketing commercial ;
- l'élaboration d'un plan de formation/recrutement de managers commerciaux communaux ;
- la création d'un observatoire commercial dynamique.

PAROLE DE CITOYEN

« Favoriser les centres-villes et les commerces de proximité plutôt que les centres commerciaux qui dépérissent. »



• **Pour le soutien à la vitalité culturelle de nos bassins de vie**, car l'attractivité de notre territoire repose notamment sur une offre culturelle dense et de haut niveau, avec notamment le futur Centre Pompidou (2025) et l'Opéra de Massy, le théâtre de Longjumeau, et le réseau des médiathèques et des conservatoires. Cette vitalité culturelle repose également sur le dense maillage d'équipements culturels de l'agglomération.

- **Pour des projets de mobilité de proximité**, par exemple pour porter des projets de mobilité douce entre plusieurs communes ou développer et restructurer l'offre bus et navettes de proximité.
- **Pour la mise en œuvre de la politique jeunesse de l'agglomération**, par la proposition d'évènements ou de services auxquels les communes adhèrent librement et qui intègrent une étape de proximité dans leur organisation, entre l'échelle communale et celle de l'agglomération (concours d'éloquence, évènements sportifs, mutualisation de propositions entre communes d'un même bassin de vie).

PAROLE DE CITOYEN

« Il manque une interconnexion entre toutes les communes pour assurer la continuité cyclable. »

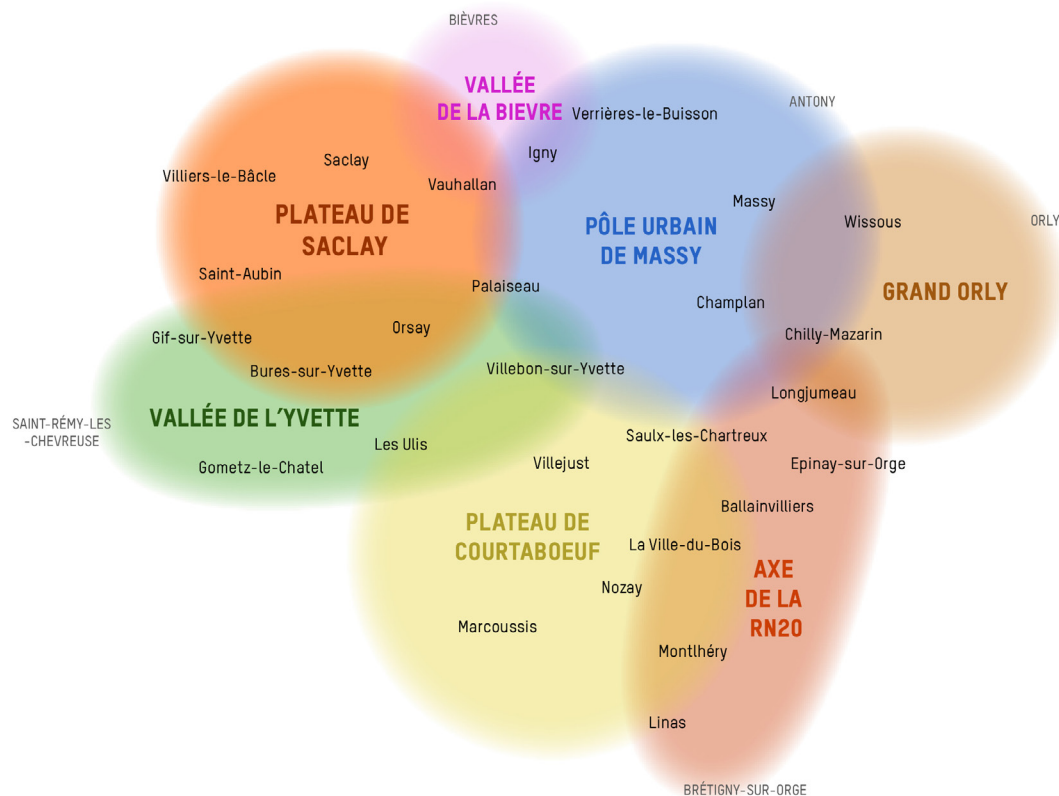


2. Accompagner les communes pour les projets locaux qui concernent souvent plusieurs communes (sport, culture, ...) :

- **Accompagner les réflexions concernant les grands équipements sur le territoire**, comme les équipements culturels, sportifs et de loisirs notamment les piscines pour lesquelles une approche par bassin de vie est légitime.
- **Mettre en place des dispositifs d'appui et des projets communs pour les médiathèques** (pour leur gestion et optimisation, dans une logique d'équilibre territorial mais aussi de complémentarités).
- **Pour l'action culturelle de proximité**, par exemple dans l'animation des réflexions sur la mutualisation des programmes « arts vivants » des communes, ou dans l'accompagnement de la mutualisation des ressources pour les conservatoires (ressources humaines, communication, prêt d'instruments, montage de projet).
- **Pour mener des réflexions permettant aux communes, à leur demande**, d'orienter les politiques de santé de proximité, par exemple dans les réflexions sur le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires de façon cohérente et harmonieuse.

3. Encourager la mutualisation dans l'agglomération Paris-Saclay :

- L'agglomération a aujourd'hui créé six services mutualisés :
 - instruction des autorisations d'urbanisme,
 - hygiène et sécurité au travail/médecine préventive,
 - systèmes d'informations,
 - ingénierie technique,
 - finances volet,
 - fiscalité et commande publique.
- Cette mutualisation devra être confortée en respectant les principes suivants :
 - Libre adhésion des communes ;
 - Recherche d'une neutralité financière pour l'agglomération, le coût du service étant supporté par les communes utilisatrices, modulo une solidarité spécifique pour les petites communes à déterminer.
- Elle pourra le cas échéant être amplifiée si elle démontre son efficacité. Elles doivent permettre de réaliser des économies, de favoriser si possible l'innovation et de conduire à une optimisation du couple communes/intercommunalité. Le dispositif est assez souple pour permettre un véritable partenariat, tout en laissant aux exécutifs communaux le pouvoir d'actions et de décisions. Le futur schéma de mutualisation permettra d'explorer et d'investir potentiellement des thématiques qui ne sont pas aujourd'hui étudiées.

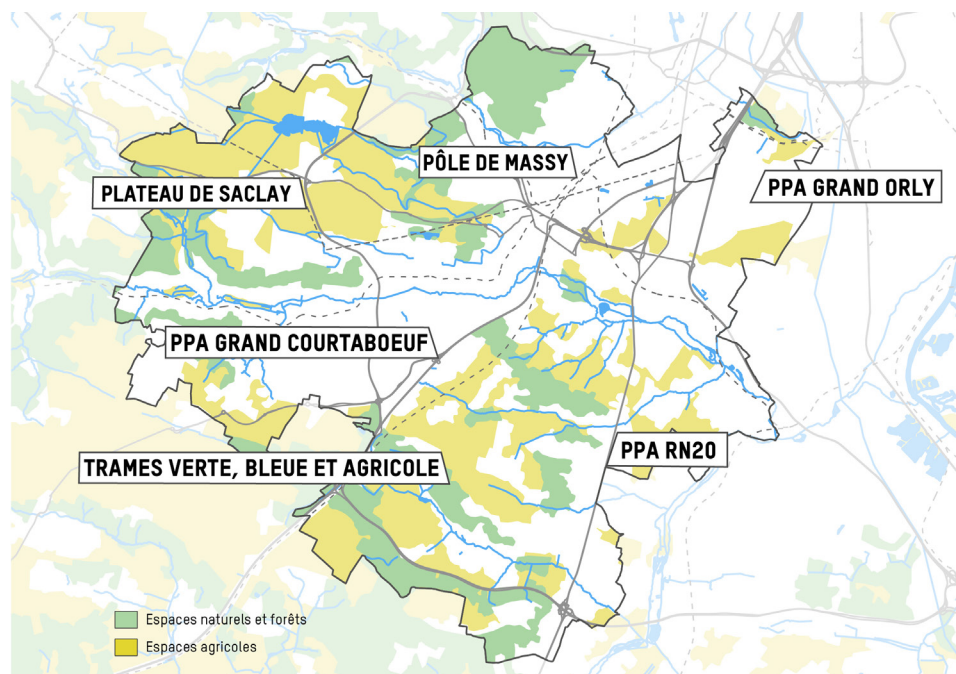


AXE 6

Affirmer la vision stratégique de l'agglomération sur les grands projets de transformation de son territoire

Le constat : l'agglomération Paris-Saclay, un territoire de grands projets

• **Un territoire de grands projets qui sont partiellement maîtrisés par la communauté d'agglomération Paris-Saclay**, avec beaucoup d'acteurs qui y interviennent (comme l'Etablissement Public d'Aménagement par exemple). L'agglomération souhaite porter l'intérêt de l'ensemble des communes, de façon territoriale, sur ces enjeux et sujets.



• **Un point de vue partagé des communes de l'agglomération sur ces sites de grand projet**, avec l'objectif de contribuer utilement au développement du territoire en mettant d'abord en avant les communes et en n'étant jamais un frein au développement par une approche planificatrice excessive :

- Participer efficacement à la réussite des grands projets structurants du territoire dans l'exercice de ses politiques propres ;
- Promouvoir le territoire vers l'extérieur en utilisant la marque Paris-Saclay comme soutien aux identités communales (« powered by/ designed by/dreamt in/ conceived in Paris-Saclay »).

Le Plateau de Saclay : préparer la transition et les grands rendez-vous à venir

Contexte :

- Un site de projet dynamique avec comme acteurs de premier plan l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay et les communes concernées.

Enjeux stratégiques :

- En matière de développement, faire de ce bassin de vie un élément d'attractivité pour les habitants par exemple avec le tourisme scientifique.
- En matière de mobilités, une connexion aux autres territoires de l'agglomération à toutes les échelles (des communes proches aux plus éloignées) à améliorer (liaisons nord/sud, mobilités douces, plans de déplacements inter-entreprises, etc.)
- Sur la proximité et la qualité de vie, un enjeu fort d'intégration du projet avec les habitants, en matière de commerces, en matière d'équipements de loisirs, de culture, d'intégration de l'ensemble de la vie locale, de maintien du caractère villageois des communes aux alentours.
- Pour l'emploi et le développement social, favoriser l'emploi local et la réussite scolaire à l'échelle de Paris- Saclay avec le levier du cluster et du pôle académique du campus urbain, démystifier les parcours d'excellence et intégrer tous les profils

Principaux points de vigilance :

- Une accessibilité au plateau à anticiper avant l'arrivée de la ligne 18 pour éviter un risque de saturation et de perte d'attractivité : une attention particulière pour la période 2022/2027 avec des projets cruciaux :
 - Renforcer la desserte en bus depuis Massy (après transformation de la gare routière) et Le Guichet ;
 - Améliorer les liaisons douces entre le plateau et sa vallée.
- L'intégration de l'arrivée du T12 en 2023 qui irriguera l'est du territoire communautaire et qui en renforcera l'attractivité.
- Une reprise de gestion des espaces publics, des équipements et des flux à anticiper.

- Des innovations technologiques et de gestion de l'urbanisation du Plateau dont l'agglomération doit tirer partie (réseau de chaleur, ...)
- L'arrivée du nouvel établissement du Groupe Hospitalier Nord-Essonne en 2024 à Orsay - quartier Corbeville (mutation des centres hospitaliers d'Orsay et de Longjumeau).

Le secteur d'aménagement du Grand Courtabœuf : mieux desservir le parc d'activités et en refaire un fer de lance économique du territoire en lien avec la dynamique d'innovation

Contexte :

- Un sentiment partagé d'une nouvelle dynamique en lien avec les activités productives et numériques.

Enjeux stratégiques :

- Réussir la mise en place et l'animation du projet de cœur de parc pour Courtabœuf.
- Favoriser la qualité de vie sur ces parcs d'activité (équipements, conciergerie, institutions...).
- Rénover le bâti et accompagner la transition du parc d'activités.
- Récupérer les réseaux de chaleur des grands datacenters, assurer des bilans énergétiques (constructions anciennes, moins soumises aux normalisations préalables, type bassins de rétention...).
- Un enjeu de développement des liens (pour les transports en commun notamment) de Courtabœuf avec le reste du territoire et dans son environnement proche.
- Assurer une attractivité via des solutions de transports alternatives à l'autosolisme (le dernier kilomètre).
- Réduire l'impact de l'automobile : projet « maMob' » à développer.
- Créer plus de pistes cyclables vers Massy.

Principaux points de vigilance :

- La zone se développe de plus en plus en lien avec le Plateau de Saclay : un enjeu de gestion des concurrences et des complémentarités des zones d'activités du territoire entre elles et avec les zones extérieures.

Le Projet Partenarial d'Aménagement de la RN20 : accélérer et être moteur dans ce projet de transformation

Contexte :

- Un projet « historique » qui peut devenir un axe fort de l'agglomération en matière de développement
- Un projet qui peut s'appuyer sur la mise en œuvre du Plan Directeur, conçu par le SME RN20.

Enjeux stratégiques :

- L'enjeu de la cohérence face à une multitude d'enjeux (qualité urbaine, mobilité et rabattement, traitement paysager, logement, commerce, zone d'activités économiques).
- La mise en place du projet global de requalification de la RN20 autour de plusieurs thématiques :
 - sur les mobilités : l'apaisement de la circulation automobile, l'aménagement de voies dédiées aux transports en commun, l'organisation de l'intermodalité ;
 - sur les espaces publics : des aménagements qui répondent à chaque mode de déplacements (pas seulement les véhicules motorisés)
 - sur le développement résidentiel et économique : en intégrant l'enjeu du renouvellement urbain dans un objectif d'animation d'une RN20 plus urbaine, avec une offre de logements attractive
 - sur le commerce en restructurant les zones commerciales de périphérie
 - sur le foncier : la mise en place d'une stratégie foncière permettant l'élargissement nécessaire à la requalification de la RN20.
- En matière de mobilité et d'accès au secteur, prévoir des liaisons Nord/Sud en mobilité douce notamment avec la ligne 18 (vélo, transport commun, etc.), prévoir des parkings relais, des pistes cyclables

Principaux points de vigilance :

- Un investissement de la Communauté d'agglomération dans le PPA (et donc sur le projet) qui doit être important et moteur face à ses partenaires
- La stabilisation d'une gouvernance avec association de tous les acteurs autour de ce PPA (Etat, Région, IDF, CD91, communautés d'agglomérations et communes) et des financements associés dont le CPER 2021-2027 ;
- L'articulation des quatre volets thématiques tout au long du projet : mobilités, espaces publics, développement résidentiel et économique et foncier. La transformation de la RN 20 doit se traduire par des aménagements urbains en faveur de la qualité de vie et de la réduction de nuisances. Elle doit intégrer l'aménagement des traversées, des trottoirs et des pistes cyclables, avec une priorité donnée à l'amélioration de l'offre de transport en commun dans une approche multimodale. La capacité de sa mise en œuvre d'un véritable TCSP doit être intégrée dans la conception des différents projets.

Les trames vertes, bleues et agricoles : préserver notre territoire et amplifier la transition écologique

Contexte :

- Les espaces naturels et agricoles font partie de l'ADN de l'agglomération et de l'identité du territoire : ce sont aussi de forts facteurs d'attractivité pour les habitants et pour les entreprises (qualité de vie)

Enjeux stratégiques :

- En matière de protection de la biodiversité, la préservation de la faune et la flore locale et le développement des espaces naturels favorisant le développement de ces dernières.
- L'amplification des initiatives de renaturation des cours d'eau permettant de retrouver une faune et une flore diversifiées tout en luttant contre les inondations en créant des espaces d'expansion et en ralentissant le ruissellement.
- Un grand potentiel pour le territoire en matière de transition agroécologique, en s'appuyant sur les innovations et la communauté scientifique existante.
- Un patrimoine de fermes (Courtabœuf, Nozay, Palaiseau, Saclay) qui pourrait être le support d'un projet en réseau d'expérimentation et de formation sur les questions agricoles, et d'autres sites qui pourraient accueillir des projets innovants en la matière (agriculture connectée, agriculture urbaine, etc.)

- L'accompagnement du développement de circuit court, du maraichage, le passage au bio et la transformation locale, l'installation de nouveaux producteurs (équipements, logements, formations)
- Un potentiel de développement touristique sur ce sujet pour le sud du territoire en capitalisant sur la richesse des sites naturels, agricoles et patrimoniaux.

Principaux points de vigilance :

- Des espaces qu'il ne faut pas voir en creux : comment les intégrer dans des services à la population ?
- L'anticipation de la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur l'agglomération.
- La mutation et la reprise des activités agricoles pour accompagner l'arrivée de jeunes agriculteurs.

Le pôle de Massy : faire bénéficier l'ensemble des habitants des services du pôle de Massy et en faire un facteur de rayonnement à l'échelle du territoire

Contexte :

- Un pôle important pour le territoire sur plusieurs plans : de transport (3^e gare du Grand Paris) mais aussi culturel (Opéra, Centre Pompidou), sportif (Rugby, handball...) et économique (sièges, start-up) ;
- Une porte d'entrée du Grand Paris et un potentiel important de rayonnement international.

Enjeux stratégiques :

- Une activité économique qui se pense déjà en lien avec les autres zones d'activités du territoire mais surtout en direction du plateau de Saclay ;
- Ancrer les start-ups deep tech dans le tissu économique de Massy par l'assurance d'une continuité dans leur parcours résidentiel.
- Un enjeu de coordination et de rayonnement sur les transports pour organiser les rabattements vers le pôle, en particulier depuis les petites communes.
- Capitaliser sur ce pôle culturel et sportif attractif et le valoriser (théâtre, conservatoire, Pompidou, palais des congrès) ;
- Accompagner la commune face aux problématiques de rénovation urbaine et de politique de la ville

Principaux points de vigilance :

- Le pôle culturel : un levier pour retourner les flux de la zone dense, vers l'agglomération Paris-Saclay, et comment garantir le rayonnement territorial/accessibilité de l'ensemble de l'agglomération
- L'anticipation en matière de flux et de transports suite à l'arrivée du Grand Paris Express afin d'éviter une saturation du secteur qui concentrera les échanges multimodaux
- Quels atouts et quelles concurrences demain avec le pôle d'Orly ?

Le Projet Partenarial d'Aménagement du Grand Orly : se positionner dans l'accompagnement des mutations de ce pôle d'envergure métropolitaine

Contexte :

- Une mutation économique en cours d'Orly avec de plus en plus d'activités de services à la métropole (logistique, alimentaire) et nouvelles activités technologiques.

Enjeux stratégiques :

- Un site très stratégique et important pour le développement du territoire en lien avec l'installation des entreprises et des habitants ;
- Accompagner l'accessibilité vers le bassin d'emplois d'Orly en lien avec la L18 ;
- Un point d'entrée sur le territoire, économique et touristiques ;
- Des enjeux spécifiques en matière de nuisances (qualité de l'air, trafic routier, bruit, etc.).

Principaux points de vigilance :

- Des dispositifs limitant les nuisances (bruit, couvre-feu) à conserver et d'autres nuisances à réguler (stationnement des poids-lourds par ex) ;
- Un lien avec Massy renforcé par une compression des temps de transports Massy-Orly d'ici 4/5 ans : penser une synergie et complémentarité entre les zones d'activités mais aussi avec une anticipation de la logique de concurrence qui peut être à l'œuvre ;
- Traiter les questions de circulation et de bouchon avec l'A6.